Monsieur Daniel Zaïdani Conseiller Départemental MDM de Pamandzi Ancien Président du Conseil Départemental

Port.: 0639 976 101

Email: daniel.zaidani@cg976.fr

et dzaidani@orange.fr

Monsieur Jean-François COLOMBET Préfet de Mayotte, Délégué du gouvernement

> Préfecture de Mayotte Route de la Préfecture 97600 – Mamoudzou

Objet : Demande d'une nouvelle approche sur l'insécurité en Petite-Terre

Monsieur le Préfet,

La délinquance juvénile a pris ces dernières semaines des proportions très inquiétantes à Mayotte. La Petite-terre n'est pas épargnée par ce phénomène.

Les commerces (Only, Somaco, Auto-Ecole Safari, Urban Numérique, Douka Be, ...) les administrations (Mairie de Labattoir) comme les habitations des particuliers aussi bien à Pamandzi qu'à Labattoir sont la cible d'acte de vandalisme et de cambriolages. Certains de ces méfaits se déroulent en présence des propriétaires! La Petite-Terre qui d'ordinaire est un havre de paix est devenue en quelques mois le terrain de jeu des voyous.

Les habitants de la Petite-Terre ont perdu toutes leurs libertés d'antan. En effet, nous ne pouvons plus arpenter les sentiers de la vigie ou de Dziani seuls au risque de se faire dépouiller. La peur de se faire agresser est si forte que les plages de Moya sont désormais désertes. Les sorties nocturnes se raréfient et nos enfants sont, dès que possible, cloitrés dans nos maisons y compris durant les vacances scolaires.

Avec seulement 11 km² et moins de 30000 habitants, la Petite-Terre est devenue le symbole de l'impuissance de l'Etat à Mayotte face à l'immigration clandestine et aux actes de délinquance et ceux malgré la présence de la brigade de gendarmerie de Pamandzi, du Détachement de la Légion étrangère, de la base Navale Maritime, des services des Douanes et de la Police aux Frontières.

Monsieur le Préfet, vivre dans l'angoisse de se faire agresser, sans certitude d'être secouru n'est plus acceptable. 10 ans après la départementalisation, cet état de fait

devient de plus en plus insupportable. Pourtant, le dimanche 13 octobre 2019, une réunion extraordinaire c'était tenu, à la mairie de Pamandzi avec les résidents de Pamandzi et en présence du maire, du Commandant de la gendarmerie et du directeur de cabinet du Préfet pour lutter plus efficacement contre la montée en puissance des violences urbaines. La solution qui nous avait été avancée ce jour-là, fut le couvre-feu. L'arrêté qui avait été pris aussitôt, a été renouvelé, le 22 décembre 2020, pour 3 nouveaux mois.

Aussi, Monsieur le Préfet, nous vous demandons de veiller au bon respect de cet arrêté. A ce titre, nous souhaitons :

- des patrouilles de gendarmerie en nombre suffisant pour garantir le bon respect de la non-circulation des mineurs entre 18H00 et 5H00 du matin sur la commune de Pamandzi ;
- la confiscation des armes portées (type machette, barre de fer, Chombo, ou assimilé) en particuliers en zone urbaine et sur les chemins de randonnées ;

Par ailleurs, Monsieur le Préfet, il conviendrait de mettre en œuvre votre proposition énoncée lors du point presse du 10 septembre 2020 (réitéré lors de l'interview du 13 octobre 2020 sur Mayotte Première) sur la suppression des titres de séjours aux parents de jeunes délinquants.

Enfin, il convient de rappeler que le « 17 » reste notre seul moyen de contacter les forces de l'ordre en cas de danger immédiat. Aussi, lorsqu'une situation de crise requiert une intervention à l'exemple d'un cambriolage à domicile, il nous parait impératif pour répondre à l'urgence qu'une patrouille de gendarmerie se déplace, dans un délai raisonnable, sur le site.

Monsieur le Préfet, les Pamandziennes et Pamandziens comptent sur vous pour rétablir l'ordre juste sur notre territoire en mobilisant pleinement les moyens humains existant actuellement sur la Petite-Terre.

Dans l'attente d'une réponse appropriée de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Pour conclure, je vous souhaite une bonne année 2021!

Daniel ZAÏDANI

Conseil Départemental MDM de Pamandzi Ancien Président du Conseil Départemental